Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260828-DEL_74_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **02 juillet 2026**
Date d'affichage de la convocation : **02 juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, DUBUC Frédéric, FIZELIER Christelle, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEBAS Sophie, LÉVÊQUE Mickaël, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.

Absente excusée : GASCOIN Laurence (a donné procuration à Mireille CAZIN), GALLAIS Luc (a donné procuration à Pascal BESSIN) et LEMARIÉ Maxence (a donné procuration à Léa THARAULT),

Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme FIZELIER Christelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°74-2026 : APPROBATION DU RELAMPING DE LA SALLE MULTIFONCTION COMMUNALE
Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

En préambule, M. Modeste Benoît, résume l'échange visio de ce jour avec la société HELLIO. Il en résulte notamment que les travaux de relamping des bâtiments communaux, de calorifugeage et de désembouage du groupe scolaire ne sont pas éligibles au financement CEE.

Le programme LEADER (pays de Saint-Malo) a été sollicité pour cette même problématique. Lui non plus ne participe pas au financement de ces équipements de modernisation. Un accompagnement technique et financier peut être lancé (volet CEE géothermie).

L'association AILE (agence locale de l'énergie, spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural) pourra se déplacer sur site. Un rendez-vous sera pris très rapidement.

Il rappelle au Conseil municipal que la salle multifonction est actuellement équipée de luminaires halogènes, dont la consommation énergétique est élevée. Ce serait un 1er élément de réponse aux exigences du décret tertiaire. Pour rappel, Le **dispositif « Éco-énergie tertiaire »** est une **obligation réglementaire** engageant les acteurs du tertiaire vers la **sobriété énergétique**. Issu du décret 2019 771 du 23 juillet 2019 dit « décret tertiaire », il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les **bâtiments et parties de bâtiments de 1 000 m²**, et plus, à usage tertiaire **afin de lutter contre le changement climatique** (objectif : - 40 % pour 2030).

Dans un souci de réduction des coûts de fonctionnement et d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, il est proposé de remplacer l'ensemble de ces luminaires (halogènes) par un éclairage à LEDS.

À cet effet, le devis établi par l'entreprise Berhaut-Marie est présenté aux élus.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260828-DEL_74_2026-DE

Pièces	Eléments à changer	HT	TTC
Salle associative	9 pavés leds et 1 rampe de spots	1 105,01 €	1 326,01 €
Salle multifonction - salle	36 pavés leds, 12 downligth, nacelle	6 410,64 €	7 692,77 €
Salle multifonction - cuisines	14 réglettes leds	1 986,52 €	2 383,82 €
Salle multifonction - entrée, bar et toilettes	11 éléments leds et 1 règlette	1 456,55 €	1 747,86 €
	Totaux	**10 958,72 €**	**13 150,46 €**

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de Relamping dans tout le bâtiment de la salle multifonction, salle associative incluse,
- **DÉCIDE** de retenir le devis de l'entreprise Berhaut-Marie pour un montant de 13 150.46 € TTC pour réaliser les travaux susnommés,
- **DEMANDE** d'inscription de cette dépense en section d'investissement du Budget 2026,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 07 juillet 2026.

Le Maire,

Mme Mireille CAZIN